

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20200528\_1 du 28 mai 2020**

Direction des Finances

L'an deux mille vingt , le vingt huit mai, à 18 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 20 mai 2020, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles LAVACHE, l'Adjoint.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Marianne CARIOU.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 19

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

### PRÉSENTS :

Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Anne PASTUREL - Sandrine GUILLEMIN - Philippe SOUCHON - Clément DELORME - Joëlle SECHAUD - Alain GODARD - François PERROT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Gilles LAVACHE  
Adrienne DEGRANGE pouvoir à Gilles LAVACHE  
Danielle KESSLER pouvoir à Marianne CARIOU  
Marcelle GIMENEZ pouvoir à Christine CHALAND  
Hubert BLAIN pouvoir à Marianne CARIOU  
Bruno GENTILINI pouvoir à Christine CHALAND  
Françoise POCHON pouvoir à Georges TRANCHARD  
Chantal TURCANO-DUROSSET pouvoir à Georges TRANCHARD  
François-Noël BUFFET pouvoir à Anne PASTUREL  
Philippe LOCATELLI pouvoir à Anne PASTUREL  
Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Sandrine GUILLEMIN  
Blandine BOUNIOL pouvoir à Sandrine GUILLEMIN  
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Philippe SOUCHON  
Frédéric HYVERNAT pouvoir à Philippe SOUCHON  
Emilie CORTIER (FAILLANT) pouvoir à Clément DELORME  
Paul SACHOT pouvoir à Clément DELORME  
Jérémy FAVRE pouvoir à Joëlle SECHAUD  
Raphael PERRICHON pouvoir à Joëlle SECHAUD  
Damien BERTAUD pouvoir à Alain GODARD

### ABSENT(ES) :

Clotilde POUZERGUE - Christian AMBARD - Louis PROTON - David GUILLEMAN

- - -

**Objet : Budget Général - Gestion 2019 - Approbation du Compte Administratif 2019**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-29 et L.2121-31 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'Art. 4-VII de Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 19/05/2020

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Les résultats du compte administratif 2019 sont les suivants :

Réalisations de l'exercice

Exécution du budget	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	26 471 403,21	27 760 517,36	1 289 114,15 €
Section d'investissement	4 780 549,46	4 103 371,58	- 677 177,88 €

Reports de l'exercice précédent

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de la section de fonctionnement		527 319,33	527 319,33
Résultat de la section d'investissement		96 780,94	96 780,94

Résultat cumulé

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'investissement	1 210 970,79	492 842,53	- 718 128,26

Résultat cumulé

Exécution du budget	Résultats antérieurs	Résultat exercice	CUMUL
Section de fonctionnement	527 319,33	1 289 114,15	1 816 433,48
Section d'investissement	96 780,94	- 677 177,88	- 580 396,94
<b>Résultat Global de clôture</b>	<b>624 100,27</b>	<b>611 936,27</b>	<b>1 236 036,54</b>

Je vous propose d'approuver les résultats de la gestion 2019 tels que présentés ci-avant. Considérant que le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le Compte Administratif 2019 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Alain GODARD - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

Abstention(s) :

Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON

**APPROUVE** les résultats du Compte Administratif 2019.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le



ID : 069-216901496-20200528-20200528\_1-DE

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le     /     /  
Affichage :  
du     /     /     au     /     /  
  
Clotilde POUZERGUE  
Maire  
Conseillère métropolitaine

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille vingt , le vingt huit mai**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Clotilde POUZERGUE**  
**Maire**  
**Conseillère métropolitaine**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*